

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1696

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation des représentants

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1696**

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation des représentants

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Les OPH sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, compétents en matière de gestion, promotion et financement de logements sociaux. Ils sont régis par les articles L 421-1 à L 421-7 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

L'OPH Grand Lyon habitat est rattaché à la Métropole de Lyon, compétente dans le domaine de l'habitat. Il gère un patrimoine de plus de 25 000 logements sociaux implantés sur le territoire métropolitain.

II - Modalités de représentation

L'OPH Grand Lyon habitat dispose d'un conseil d'administration constitué de 27 membres répartis de la manière suivante :

- 6 élus de la Métropole,
- 9 personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole,
- 2 représentants d'associations d'insertion.

Avec ces 17 personnes désignées par la Métropole, siègent 10 autres membres :

- un représentant de la CAF du département,
- un représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône,
- un représentant d'Action logement,
- 2 représentants des syndicats,
- 5 représentants des locataires.

La Métropole a désigné les représentants suivants :

Représentant	Qualité	Référence délibération
1 - François THEVENIEAU	membre du Conseil métropolitain	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
2 - Renaud PAYRE	membre du Conseil	délibération du Conseil n° 2020-0091

Représentant	Qualité	Référence délibération
	métropolitain	du 27 juillet 2020
3 - Yasmine BOUAGGA	membre du Conseil métropolitain	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
4 - Mathieu AZCUE	membre du Conseil métropolitain	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
5 - Nathalie FRIER	membre du Conseil métropolitain	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
6 - Dominique NACHURY	membre du Conseil métropolitain	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
1 - Louis LEVEQUE	personne qualifiée	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
2 - Olivier MAZAUDOUX	personne qualifiée	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
3 - Marion VEZIAN-ROLLAND	personne qualifiée	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
4 - Sabine FREITAG	personne qualifiée	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
5 - Jean-François ROUSSOT	personne qualifiée	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
6 - Romain WALTER	personne qualifiée	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
7 - Rose-France FOURNILLON	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
8 - Raphaël MICHAUD	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
9 - Monique MARTINEZ	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon	délibération de la Commission permanente n° C-2022-1794 du 17 octobre 2022
1 - Géraldine MEYER	représentant des associations d'insertion	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020
2 - Yvon CONDAMIN	représentant des associations d'insertion	délibération du Conseil n° 2020-0091 du 27 juillet 2020

Le conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat a procédé, le 29 septembre 2020, à l'élection de son Président.

Dans ce prolongement, madame Dominique NACHURY, Conseillère métropolitaine, a introduit un recours auprès du Tribunal administratif de Lyon aux fins de demander l'annulation de l'élection du Président du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat.

Le Tribunal administratif de Lyon, par décision n° 2006963 du 23 mars 2023, jointe au dossier, a annulé cette délibération, considérant qu'elle résultait d'un vice de forme.

En conséquence, il est proposé au Conseil de la Métropole de procéder à la désignation de l'ensemble de ses représentants au conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

Désigne, pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat :

Représentant	Qualité
1 - monsieur François Thevenieau	membre du Conseil métropolitain
2 - monsieur Renaud Payre	membre du Conseil métropolitain
3 - madame Yasmine Bouagga	membre du Conseil métropolitain
4 - monsieur Mathieu Azcué	membre du Conseil métropolitain
5 - madame Nathalie Frier	membre du Conseil métropolitain
6 - madame Dominique Nachury	membre du Conseil métropolitain
1 - monsieur Louis Levêque	personne qualifiée
2 - monsieur Olivier Mazaudoux	personne qualifiée
3 - madame Marion Veziant Rolland	personne qualifiée
4 - madame Sabine Freitag	personne qualifiée
5 - monsieur Jean-François Rousset	personne qualifiée
6 - monsieur Romain Walter	personne qualifiée
7 - madame Rose-France Fournillon	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
8 - monsieur Raphaël Michaud	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
9 - madame Monique Martinez	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
1 - madame Géraldine Meyer	représentant des associations d'insertion
2 - monsieur Yvon Condamine	représentant des associations d'insertion

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 19 mai 2023

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20230327-303945-DE-1-1
Date de télétransmission : 29 mars 2023
Date de réception préfecture : 29 mars 2023